

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Résumé non technique

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Livre 0 – Résumé non technique	X
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone	
Qualité de l'air	
Adaptation au changement climatique	
Focus sur les réseaux d'énergie	
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Stratégie	
Livre 3 – Programme d'actions	
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	

Rapport d'étude
Septembre 2019



SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

1. QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : OBJECTIFS ET ENJEUX	2
2. LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU PCAET DU GRAND PERIGUEUX	2
2.1. Les documents de diagnostic	2
2.2. La stratégie et le programme d'actions	3
3. LE DEROULE DE LA DEMARCHE :	3
3.1. Du diagnostic à la stratégie	3
3.2. De la stratégie au programme d'actions	4
4. LE PCAET DU GRAND PERIGUEUX	5
4.1. Résumé des enjeux issus des diagnostics	5
4.2. La stratégie et le programme d'actions	6
• La stratégie	6
• Les objectifs quantifiés	6
• Les orientations stratégiques du PCAET	7
• Les actions programmées	9
4.3. La démarche d'évaluation environnementale	10
5. ANIMATION DE LA DEMARCHE	10
5.1. Pilotage	10
• Organisation du PCAET	10
• Animation du PCAET	11
5.2. Démarche de suivi et évaluation	11

1. QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : OBJECTIFS ET ENJEUX

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a rendu obligatoire la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Des contenus précis en matière de diagnostics et de thématiques à traiter ont été précisés par décret.

Mais au-delà des exigences réglementaires, les Plans Climat Air Energie Territoriaux sont des démarches qui permettent d'anticiper :

- l'impact du changement climatique en matière de qualité de vie et de risque pour la population (impact sur l'agriculture, sur les îlots de chaleurs et le risque de canicule, sur les risques majeurs, ...),
- l'impact de l'énergie chère sur le tissu économique de la collectivité, en anticipant la vulnérabilité du territoire et en préparant des réponses opérationnelles,
- les risques sociaux pour la population, en maîtrisant les possibles situations de précarités énergétiques et de pollution de l'air.

Ainsi un PCAET doit permettre de réduire l'impact climatique d'un territoire, mais il doit surtout être l'occasion de mener une démarche prospective permettant d'anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie. Il comporte donc un volet économique et social de premier ordre.

Le Plan Climat est ainsi un outil qui permet d'allier transition énergétique avec pérennité du bien-être des habitants et performance économique du territoire.

2. LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU PCAET DU GRAND PERIGUEUX

2.1. Les documents de diagnostic

Les diagnostics ont été réalisés au cours de l'année 2017, et finalisés pour certains au cours de l'année 2018 :

- émissions de gaz à effet de serres,
- consommations énergétiques,
- productions énergétiques,
- vulnérabilité au changement climatique,
- émissions de polluants atmosphériques.
- présentation des réseaux, de transport et distribution d'énergie,

- évaluation de la séquestration carbone.

L'état initial de l'environnement est commun avec celui du PLUi qui a été réalisé en même temps et sur le même périmètre. C'est une particularité et une force du PCAET du Grand Périgueux que d'être intégré au PLUi et ainsi de s'articuler pleinement avec les enjeux liés à l'aménagement du territoire qui sont si importants en matière d'Air-Energie-Climat, en particulier pour les évolutions à long terme des émissions de GES.

2.2. La stratégie et le programme d'actions

- La stratégie est composée :
 - o Des objectifs quantifiés par thème et par secteur,
 - o D'une vision du territoire : les orientations stratégiques pour atteindre ces objectifs
- Le programme d'actions rassemble les actions portées :
 - o Par la Communauté d'Agglomération
 - o Les partenaires territoriaux
- L'évaluation environnementale stratégique analyse les impacts du PCAET sur les autres domaines liés à l'environnement.

3. LE DEROULE DE LA DEMARCHE :

3.1. Du diagnostic à la stratégie

Le PCAET a été élaboré selon une démarche de co-construction progressive.

Suite à la réalisation des diagnostics, un premier temps de concertation a rassemblé tous les partenaires départementaux lors de la 1^{ère} journée de la transition le 13 décembre 2017. Cette journée visait à lancer la concertation autour de la présentation du diagnostic à l'échelle départementale puis d'ateliers thématiques et d'entretiens avec les acteurs, auxquels les élus et services des collectivités pouvaient assister. Elle a permis de recueillir un état des lieux et la vision des partenaires sur les thématiques Climat-Air-Energie en Dordogne, ainsi que de préciser le rôle et positionnement de chaque structure dans les filières.

Par la suite une première proposition de stratégie a été rédigée et quantifiée, qui a fait l'objet d'apports successifs dans le cadre d'un comité de pilotage puis d'un forum des acteurs, temps de

concertation avec les partenaires locaux de l'agglomération : institutions, communes, entreprises, mais aussi services du Grand Périgueux. L'objectif était de mettre en débat auprès de ces partenaires les premières orientations stratégiques proposées au Comité de Pilotage du 2 mars 2018, afin de les affiner, et de recueillir aussi des idées, ainsi que des actions éventuellement en cours.

Ainsi la quantification des réductions d'émissions de gaz à effet de serre et d'économie d'énergie attendus par poste correspond à une quantification des leviers identifiés dans le cadre de la concertation, retravaillé dans le cadre des instances de pilotage afin de correspondre à un niveau d'ambition élevé mais réaliste et adapté aux spécificités territoriales (cf. ci-après paragraphe « les objectifs quantifiés »).

3.2. De la stratégie au programme d'actions

Suite à ces temps de co-construction, un premier programme a été ébauché et mis en partage au sein des services d'abord.

Le SDE24 a organisé une seconde Journée de la Transition Energétique le 28 juin 2018, sur deux sites : la Préfecture de Dordogne et le siège du SDE24 à Périgueux. Cette seconde journée avait pour but de réunir à nouveau l'ensemble des partenaires des PCAET ainsi que les élus et services des collectivités afin de définir les actions que pourraient porter les partenaires ou auxquelles ils pourraient participer.

A la suite de ces journées, les partenaires ont été directement sollicités par l'agglomération pour contribuer à son plan d'action, pour les actions qu'ils étaient susceptibles de porter.

Sur cette base, le programme d'actions a été rédigé, et a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Il a été présenté et validé en Comité de Pilotage le 27 novembre 2018 puis partagé avec les élus communaux lors d'un séminaire tenu le 5 décembre 2018.

4. LE PCAET DU GRAND PERIGUEUX

4.1. Résumé des enjeux issus des diagnostics

Les principaux enjeux issus du diagnostic sont les suivants.

Chiffres-clefs :

- 2400 GWh consommés chaque année
- 600 ktCO₂e émis chaque année soit l'équivalent de 3% du CO₂ stocké sur le territoire
- **13% d'ENR** locales
- Une facture énergétique annuelle de **240 M€**

Domaines prioritaires énergie-GES-air :

- **Transport**
- **Résidentiel**
- **Agriculture**

Sujets clefs pour l'adaptation à l'échelle du territoire :

- **la ressource en eau**
- **la protection des populations**
- **la préservation de la biodiversité**
- **l'adaptation des pratiques agricoles**

Figure 1 : Principaux enjeux du diagnostic

4.2. La stratégie et le programme d'actions

- **La stratégie**

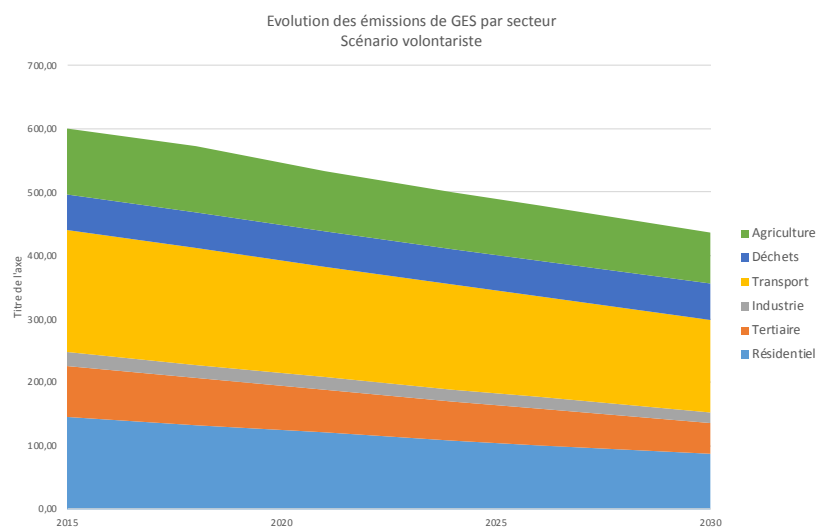
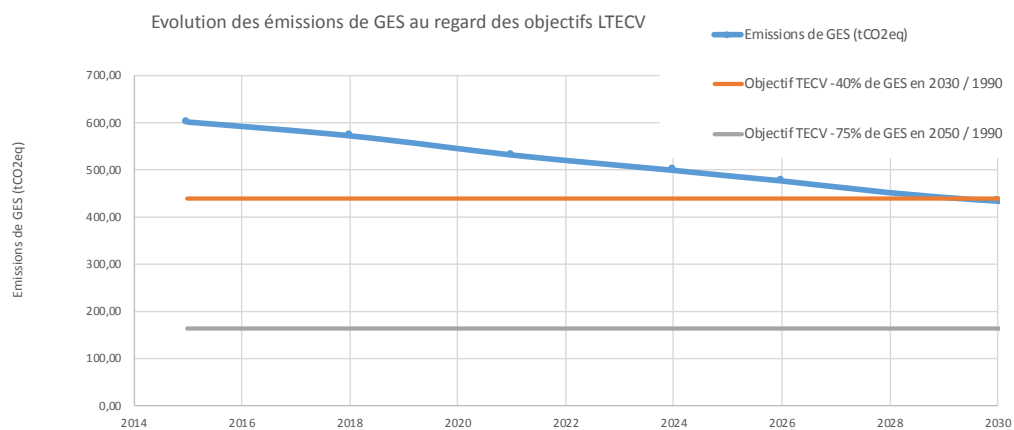
- **Les objectifs quantifiés**

Un premier scénario de déclinaison stricte des objectifs de la LTECV a été décliné par secteur du bilan des émissions de gaz à effet de serre, afin de quantifier les efforts sectoriels à réaliser. Cette sectorisation a été d'abord réalisée en proportion du poids du secteur dans le bilan du territoire.

Sur cette base, un niveau d'ambition par levier d'a été précisément quantifié : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, puissance d'énergie, etc.

Ces propositions ont été soumises aux instances de pilotage et aux partenaires. Celles-ci ont progressivement fait évoluer les objectifs quantifiés afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes sur le territoire. En particulier, l'analyse des potentiels de réduction par secteurs, des partenaires à mobiliser, l'engagement des acteurs et de l'état des avancements des projets sur le territoire, a servi de base aux réflexions sur la stratégie de réduction des émissions de GES élaborée par le territoire.

Ainsi, un scénario final a été défini, décliné par secteurs.



Ce scénario permet également de répondre aux autres objectifs visés par les PCAET.

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif Grand Périgueux 2030
1	Émissions de GES	-28% vs 2012	-28 % vs 2015 ¹
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20% vs 2012	-21% vs 2015
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	32% de la consommation en 2030	32% de la consommation en 2030
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	PREPA*	-17%

*Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)

- **Les orientations stratégiques du PCAET**

De grandes orientations ou axes stratégiques structurent le Plan Climat Air Énergie Territorial.

AXE	Intitulé	Ambition
AXE 0	Coordonner, communiquer, suivre et évaluer le PCAET	Toucher tous les publics
AXE 1	Planifier un aménagement et un urbanisme durables	Des ilots positifs et apaisés
AXE 2	Favoriser la mutation énergétique des bâtiments	Permettre la rénovation chaque année de 800 logements, dont 400 très performants, ainsi que de 45 000 m ² de tertiaire
AXE 3	Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts	-1% chaque année de part modale des voitures particulières
AXE 4	Soutenir l'émergence d'activités économiques durables	Des actions énergie-climat menées dans tous les secteurs économiques
AXE 5	Développer les énergies renouvelables	+50 % d'Énergies Renouvelables & de Récupération

¹ Les données disponibles dans le diagnostic concernent l'année 2015, qui a donc été prise comme année de référence.

Ces axes sont ensuite déclinés en actions : 30 fiches composent le plan de l'agglomération. En effet, ce plan s'est voulu resserré et réaliste, tout en s'inscrivant dans l'orientation stratégique d'une conformité aux objectifs de la LTECV.

Ces actions sont :

- portées par le Grand Périgueux (projets, ingénierie, animation),
- ou portées par des partenaires (Chambres consulaires, syndicats, etc.).

Ces 30 actions ont fait l'objet de la rédaction d'une fiche qui détaille pour chacune :

- Le descriptif
 - o Contexte de l'action
 - o Élément spécifique de diagnostic
 - o Objectifs et contenu de l'action
- Le Pilotage et les moyens
 - o Porteurs
 - o Référent CAGP
 - o Partenaires financiers
 - o Partenaires techniques
 - o Ressources
- Calendrier
- Indicateurs de suivi
- Ainsi que d'autres indicateurs quantitatifs ou qualitatifs quand c'est possible
 - o Priorité de l'action
 - o Difficulté de mise en œuvre
 - o Energie économisée annuellement (GWh/an)
 - o Émissions évitées annuellement (t CO2/an)
 - o Impact sur la qualité de l'air
 - o Autre impact environnemental
 - o Economies estimées
 - o Rapport coût-efficacité

- **Les actions programmées**

Le tableau suivant liste les actions programmées dans le PCAET du Grand Périgueux.

N°	Intitulé
AXE 0	Coordonner, communiquer, suivre et évaluer le PCAET
0.1	Suivre et évaluer le PCAET
0.2	Définir un plan de communication général sur le PCAET à destination des différents publics et développer la concertation citoyenne
AXE 1	Planifier un aménagement et un urbanisme durables
1.1.1	Elaborer et mettre en œuvre un SCOT et un PLUi durables
1.2.1	Intégrer l'excellence environnementale dans les aménagements, systématiser les constructions exemplaires et définir des règles d'Aménagement durable
1.3.1	Développer un fonds « vert » pour les communes
1.4.1	Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique
AXE 2	Favoriser la mutation énergétique des bâtiments
2.1.1	Mettre en œuvre le programme AMELIA 2
2.1.2	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie avec les bailleurs sociaux publics et privés
2.2.1	Contribuer à une information énergie-climat tous publics et accompagner des opérations de sensibilisation et d'information portées par des partenaires
2.3.1	Mobiliser le Grand Périgueux et les communes membres sur la rénovation énergétique de leur patrimoine (bâtiment et éclairage), sur une meilleure gestion des fluides (énergie, eau), et une prise en compte de la qualité de l'air intérieur
AXE 3	Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts
3.1.1	Développer l'intermodalité
3.1.2	Accompagner les stratégies de mobilité des entreprises et des particuliers avec le covoiturage, et soutenir les PDA/ et les PDE
3.1.3	Contribuer à faire diminuer le besoin de mobilité, en expérimentant le télétravail
3.2.1	Mettre en œuvre le plan global de déplacement « Périmouv », puis le plan de déplacement urbain
3.2.2	Optimiser les transports scolaires
3.3.1	Mettre en œuvre un schéma cyclable intégrant la véloroute voie verte
3.4.1	Soutenir le développement des motorisations alternatives
3.4.2	Optimiser la livraison de marchandises sur le territoire
AXE 4	Soutenir l'émergence d'activités économiques durables
4.1.1	Mobiliser le tissu économique sur le PCAET
4.1.2	Mobiliser les entreprises du bâtiment
4.1.3	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie écotouristique
4.1.4	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'achats durables
4.2.1	Développer une agriculture à faible impact préservant les espaces agricoles et les exploitations
4.2.2	Promouvoir l'offre alimentaire locale de saison, en particulier dans les cantines, en favorisant une alimentation bas carbone
4.3.1	Contribuer à diminuer les déchets et leurs impacts grâce à une stratégie Zéro déchet - Zéro gaspillage, et optimiser les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND)
AXE 5	Développer les énergies renouvelables
5.1.1	Mettre en place/ suivre les outils et l'animation d'une stratégie énergétique
5.2.1	Favoriser le développement d'électricité renouvelable sur l'agglomération
5.3.1	Favoriser l'implantation de Réseau de Chaleur
5.3.2	Favoriser la production de biogaz sur le territoire
5.3.3	Favoriser le développement des ENR dans le résidentiel, prioritairement en remplacement du fioul

4.3. La démarche d'évaluation environnementale

L'article R. 122-17 du code de l'environnement rend obligatoire l'évaluation environnementale stratégique (EES) dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Elle a vocation d'aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET en mesurant ses impacts potentiels mais aussi les solutions de substitution envisagées.

Ce rapport environnemental comporte 2 volets :

- Une analyse de l'état initial de l'environnement [EIE].
- Une évaluation des effets du PCAET sur l'environnement qui présente des mesures visant à éviter, réduire, et en dernier recours, compenser les effets néfastes des actions du PCAET le cas échéant.

Une analyse croisée a été élaborée pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au Plan Climat, à l'échelle de la stratégie et du plan d'action. Certaines actions peuvent avoir un impact potentiellement négatif "point de vigilance". Elles figurent sur fond jaune dans le tableau de l'analyse environnementale du PCAET présenté dans le rapport EES.

Pour les actions dont l'analyse a révélé soit un impact négatif, soit le plus souvent un « point d'attention », les corrections nécessaires ont été apportées à la fiche action. C'est-à-dire que le point de vigilance repéré a fait l'objet d'un retour vers la fiche-action pour bien y mentionner les mesures de précaution ou d'évitement à prendre lors de la mise en œuvre de cette action.

5. ANIMATION DE LA DEMARCHE

5.1. Pilotage

• *Organisation du PCAET*

Le PCAET est porté par la Direction Stratégie et Développement durable. Une équipe projet interne transverse a été définie, qui rassemble des référents dans les différents services.

Au niveau des partenaires externes, l'objectif est de développer transversalité et coopération inter-organismes. Une forte articulation avec les partenaires départementaux est en effet nécessaire pour démultiplier les actions, et en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du PCAET dans les filières professionnelles : agriculture (avec la CA), forêt (avec le CRPF), bâtiment (CAPEB, FFB, CdMA)...

• Animation du PCAET

Pour passer à une phase opérationnelle de mise en œuvre ambitieuse des actions, il est nécessaire de mettre en place un dispositif d'animation, porté par l'agglomération, qui permette de décliner le PCAET auprès des différents acteurs socio-économiques.

- Décliner les plans d'animation en direction des entreprises, au travers en particulier des actions mises en place par les partenaires consulaires mais aussi en mobilisant les réseaux existants.
- Décliner le plan d'animation en direction des exploitants agricoles, en partenariat fort avec la chambre d'agriculture, et les autres partenaires du plan d'action départemental sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.
- Décliner le plan d'animation en direction des habitants : assurer la tenue d'actions de sensibilisation et d'information (salons, foires expo, etc.) régulière, en formalisant un programme de mobilisation pluriannuel identifiant les thématiques, les cibles et les supports. La mise en place d'actions collectives des différents EPCI engagés dans la démarche, et avec l'appui du SDE 24, pourra permettre de produire un programme de communication et des outils de diffusion communs.
- Décliner le plan d'animation en direction des communes : l'animation spécifique aux communes fait l'objet d'actions particulières dans le plan d'action, mais pourra s'accompagner aussi de communications spécifiques, dont entre autres la restitution annuelle en conseil communautaire du suivi du PCAET.
- Participer aux événements d'animation des PCAET à échelle supra-EPCI : la démarche groupée des PCAET initiée par le SDE24 aura également ses temps d'animations à travers le Club-Climat des collectivités organisé par le SDE24. D'autres événements concernant les PCAET sont organisés à une échelle plus large encore, à l'image de réunions d'informations tenues sous l'égide du Conseil Régional, de la DDT ou encore de l'ADEME, auxquels le Grand Périgueux continuera à participer assidument.

5.2. Démarche de suivi et évaluation

Le PCAET va faire l'objet d'une démarche de suivi et évaluation sur 6 ans, avant son renouvellement.

Niveau du suivi/évaluation	Objectif de l'évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
1- Programme d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre la mise en œuvre technique du plan d'actions : réalisation et résultats visibles de l'action programmée 	La mise en œuvre des ambitions et actions programmées	Tous les ans : <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque action • Budgets engagés • Éventuellement entretien qualitatif avec le porteur de l'action
2-Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'évaluation et le 	Les principaux	Tous les 3 ans

	<p>pilotage politique des opérations stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme d'actions (en particulier actions publiques) en regard des moyens mis en œuvre 	<p>résultats et impacts de la stratégie de transition énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaire d'évaluation <p>Rédaction d'un rapport d'évaluation</p>
--	---	---	---

L'animation de la démarche, de son dispositif de suivi et de l'évaluation doit permettre de piloter le PCAET selon une démarche d'amélioration continue. Ainsi, année après année, le programme d'actions pourra être réorienté en fonction des avancées ou des difficultés constatées, ainsi que des opportunités qui pourront se faire jour, en particulier en lien avec les démarches régionales (SRADDET) et les financements à venir.